

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Droit administratif (4DR1003)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	<b>oral: 20 min</b>	12

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps, Semestre Automne

### Equipe enseignante:

CHABLAIS Alain, professeur ordinaire

### Objectifs:

Apprendre à raisonner, acquérir les connaissances fondamentales du droit administratif et les mécanismes de raisonnement permettant à l'étudiant d'identifier et de résoudre des problèmes juridiques dans ce domaine. Connaître les formes de l'activité administrative et les instruments à disposition des administrés. Se familiariser avec différents domaines spécifiques importants du droit administratif et appliquer les connaissances acquises.

Une intervention extérieure (déplacement sur site ou invitation d'un conférencier issu de la pratique) sera prévue afin de permettre aux étudiants d'évaluer les progrès accomplis et d'avoir un avant-goût de la pratique.

### Contenu:

Le cours est divisé en deux parties, soit une partie générale et une partie spéciale. Après une introduction sur l'administration et le droit administratif, la partie générale examine d'abord les principes constitutionnels qui régissent l'activité administrative (légalité, intérêt public, proportionnalité, égalité de traitement, interdiction de l'arbitraire, protection de la bonne foi, garanties générales de procédure et garanties de procédure judiciaire), ainsi que les formes dans lesquelles l'activité de l'administration s'exerce (décision, contrat de droit administratif et concession); elle étudie ensuite le domaine public (notion, constitution et suppression, régime juridique, utilisation et responsabilité), la responsabilité de la Confédération, des membres de ses autorités et de ses fonctionnaires.

La partie spéciale aborde des domaines variés et de plus en plus importants en pratique : l'aménagement du territoire, les prescriptions en matière de constructions, l'expropriation (formelle et matérielle) et la protection de l'environnement en traitant ses principales lois et ordonnances fédérales (forêt, eaux, nature et paysage, environnement au sens strict). Pour terminer la partie spéciale, le cours traitera encore brièvement quelques instruments relevant de la procédure (coordination des procédures, étude d'impact sur l'environnement et droit de recours des organisations de protection de la nature et de l'environnement).

### Forme de l'évaluation:

Examen oral de 20 minutes, précédé d'un temps de préparation.

### Documentation:

P. Zen-Ruffinen, Droit administratif, partie générale et éléments de procédure, 2e édition, Neuchâtel 2013 (vendu par l'ANED). Ouvrages de doctrine mentionnés au cours (en particulier P. Zen-Ruffinen/C. Guy-Ecabert, Aménagement du territoire, construction, expropriation, Berne 2001) et photocopiés.

### Pré-requis:

Pas de prérequis